

Rapport sur les orientations budgétaires 2019

Réunion du Conseil municipal du jeudi 28 février 2019

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 dispose que l'exécutif local des communes de plus de 3500 habitants doit présenter à son organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Le ROB donne lieu à débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018-2022 (LPFP) contient de nouvelles règles concernant le ROB. Ainsi, les communes de plus de 3500 habitants doivent présenter leurs objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Conformément à l'article L.1612-2 du CGCT, la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 15 avril.

L'examen de la proposition de budget primitif 2019 est prévu à titre indicatif le 28 mars 2019.

Avant d'examiner la situation particulière de notre commune, il convient d'examiner le contexte général ayant prévalu aux grandes tendances locales qui seront décrites ci-après. Ces éléments résultent des principales dispositions de la loi de finances pour 2019. Celle-ci ayant été adoptée le 28 décembre dernier.

LOI DE FINANCES 2019 ET BUDGETS LOCAUX

Pour ce qui concerne le **fonctionnement**, on peut principalement noter :

Le coefficient de **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances actuelles. En conséquence pour la revalorisation applicable aux terrains, locaux d'habitation, locaux industriels et autres locaux, à l'exception des locaux professionnels, le coefficient devrait être de **2,2** % compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée de novembre 2017 à novembre 2018.

La **taxe d'habitation** est dégrevée aux 2/3 pour 80% des contribuables en 2019, soit 65% de la taxe. La perte de la TH est compensée sur la base des taux et abattements votés en 2017. L'évolution des bases est prise en compte dans la compensation.

Le **Fonds de péréquation intercommunal et communal** (FPIC) est maintenu à 1 Md€.

Pour la **dotation globale de fonctionnement** (DGF) 2019, son montant est globalement identique à 2018 et donc stabilisé pour la deuxième année consécutive. Cette stabilisation ne concerne que le montant global de l'enveloppe, mais pas les montants individuels de DGF. Les montants pourront donc être à la hausse comme à la baisse selon chaque collectivité, du fait de l'évolution de sa situation au regard des critères de calcul (évolution de la population, du potentiel financier...), des règles de calcul appliquées pour la répartir et parmi ces règles des mécanismes d'écrêtement destinés à financer notamment la péréquation.

De même l'enveloppe dédiée à la **dotation de solidarité urbaine** (DSU) sera en hausse de 4,1%. Cela ne signifie pas non plus que chaque commune éligible connaîtra une évolution égale à ce pourcentage. Il est très difficile de faire des estimations concernant l'évolution des montants individuels d'une année sur l'autre du fait du très grand nombre de critères pris en compte et parce que l'évolution des dotations individuelles dépend de l'évolution de chaque commune mais également des évolutions moyennes.

Toutefois des règles d'encadrement sont prévues pour ces évolutions individuelles, ainsi que des règles de garantie en cas de perte d'éligibilité. Ainsi une nouvelle garantie est d'ailleurs prévue par la loi de finances sur la DSR-cible (fourchette de 90/120).

Les **fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle** (FDPTP) subiront en 2019 une nouvelle baisse de 49 M€ (-14,7% par rapport à 2018).

Pour ce qui concerne <u>l'investissement</u>, on peut principalement noter :

Une **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) d'un montant de 1,046 Md€ à répartir par les Préfets entre les communes et EPCI éligibles. Il s'agit de la même enveloppe que pour 2018.

De même, la **dotation politique de la ville** (DPV) éligible pour 177 communes en 2018 a été reconduite à hauteur de 150 M€.

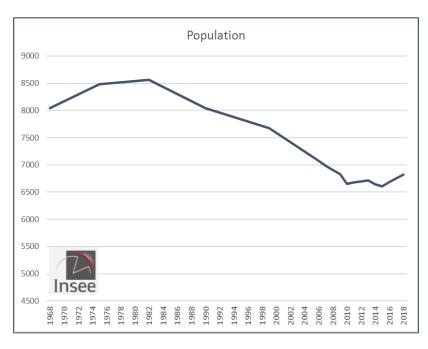
La **dotation de soutien aux initiatives locales** (DSIL) a également été reconduite à hauteur de 570 M€, en baisse de 7,32%.

Enfin la réforme d'automatisation du **FCTVA** a été reportée pour 2020 mais elle n'en modifie pas pour autant le taux qui demeure fixé à 16,404% du montant TTC de la dépense.

QUELQUES ELEMENTS DE PESPECTIVE LOCALE

Notre collectivité a connu une forte baisse de sa population à compter du début des années 80 ayant notamment motivé la rénovation urbaine enclenchée en 2006 et administrativement achevée en 2016. De fait certaines opérations n'ont pu être menées à terme, la période de rénovation s'étant conjuguée avec la dernière crise économique.

Néanmoins le dernier recensement général de la population mené l'année dernière semble confirmer cette fin de décrue de notre population. Des opérations immobilières en cours de développement (La Foncière logement, rue Gabriel Peri, Les Jardins de Jeanne, Place de la Paix, et l'octroi d'un nouveau PC à Partenord le 23 janvier dernier) peuvent permettre de penser que la ville pourrait retrouver un niveau de 7200 habitants dans les cinq années à venir.



Cette période de rénovation urbaine a permis de se doter d'équipements publics fonctionnels et aux normes pour accueillir cette nouvelle population sans difficulté. Nous avons procédé l'année dernière à la cession de la salle Norbert Fagniard, vétuste et sous-utilisée. Nos écoles, restaurants scolaires, nos locaux sociaux-

culturels sont aux normes et possèdent les marges suffisantes en terme de superficie. Il en va de même pour nos locaux sportifs sachant qu'une attention particulière devra être portée dans les années à venir sur la salle Pierre de Coubertin. Ce patrimoine global représente aujourd'hui une superficie de 25.100 m².





La structure des recettes de notre collectivité qui sera évoquée ci-après plaide en la faveur d'une reconquête réfléchie de population et à même d'apporter davantage de mixité dans cette même population.

Ainsi des efforts importants sont consentis pour que notre ville devienne davantage attractive via son cadre de vie, et la qualité de ses actions publiques mises en valeur. La

ville s'est engagée dans la recherche de labels à même de modifier son image à l'extérieur et d'attester de la modernité de nos services, de la diversité et de la qualité des dispositifs mis en œuvre, du dynamisme de ses structures associatives et plus généralement de la population. Nos infrastructures et les compétences aujourd'hui réunies doivent nous permettre pour 2019 de nous engager dans la conquête des labels villes fleuries, un label à caractère sportif voire un label attestant d'un engagement fort en faveur de la jeunesse et de l'enfance.



LES ELEMENTS BUDGETAIRES

Il vous est rappelé que depuis l'achèvement de la période de la rénovation urbaine nos budgets et comptes administratifs retrouvent une structure moins atypique qui a été pendant plus de 5 ans marquée par une très forte section d'investissement. Dès lors, nous pourrons constater que ce « retour à la normale », accru par cinq années de baisses significatives de dotations de l'Etat a contracté nos budgets qui demeurent néanmoins structurellement stables et sains.

Comme généralement ces dernières années à la date d'élaboration du présent rapport, les comptes de gestion ne sont pas à notre disposition, ni l'état « 1259 » qui définit précisément nos bases fiscales, ni les dotations de fonctionnement qui nous seront allouées.

Les chiffres qui vous sont donc présentés ci-après constituent donc exclusivement des estimations raisonnables qui permettront de dégager des tendances.

Dans quelques semaines nous proposerons au Conseil municipal un budget de responsabilité pour notre ville et nos habitants.

Responsable car ce budget prend en compte le contexte budgétaire actuel avec des dotations moindres, 20% en moins sur 10 ans ; j'espère que nous ne subirons pas une baisse de nos recettes de fiscalité en raison de la suppression de la taxe d'habitation. L'Etat s'est néanmoins engagé à la compenser à l'euro près.

Bien évidemment nous ne souhaitons pas contracter de nouveaux emprunts et c'est à ce titre que nous recherchons systématiquement des subventions avant de lancer un nouvel investissement d'où un décalage parfois entre la décision et la construction.

Responsable car notre objectif est de maîtriser nos dépenses de personnel en proposant de nouvelles réorganisations des services, maîtriser également nos dépenses énergétiques grâce à de nouveaux marchés publics

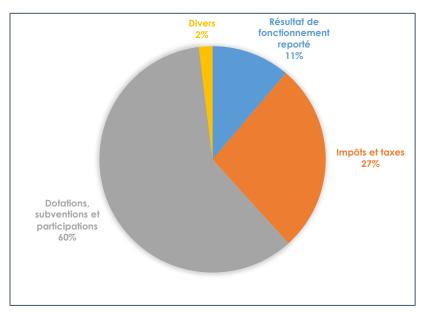
Responsable car nous ferons des choix, des choix assumés parfois difficiles pour préserver les services publics essentiels à la commune, pour continuer à accorder des subventions aux associations qui font le dynamisme de notre ville, pour préserver l'éducation de nos enfants, pour aider nos aînés, pour maintenir nos politiques de solidarité, pour continuer à investir pour aujourd'hui et pour les générations futures.

Extrait du discours de Madame Marie-Suzanne COPIN, Maire de Beuvrages, le 8 janvier 2019 lors de la cérémonie des vœux

Recettes de fonctionnement		2018	2019
R002	Résultat de fonctionnement reporté	1 208 275,23 €	1 118 978,43 €
R013	Atténuation de charges	4 048,77 €	20 000,00 €
R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000,00 €	90 000,00 €
R070	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 756,00 €	22 220,00 €
R73	Impôts et taxes	2 899 400,00 €	2 700 727,00 €
R74	Dotations, subventions et participations	5 846 351,00 €	5 961 443,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	59 000,00 €	57 261,57 €
R77	Produits exceptionnels	4 121,00 €	4 270,00 €
R78	Reprises sur provisions et amortissements	32 000,00 €	0,00 €
	Σ	10 177 952,00 €	9 974 900,00 €

Le résultat de fonctionnement reporté demeure comme l'année dernière honorable et ce malgré des résultats de consultations sur nos marchés en légère hausse, mais également les contraintes de rigueur budgétaire imposées par l'Etat les années passées.

D'éventuelles ressources complémentaires pourront se dégager si d'ici l'élaboration du budget primitif les éléments financiers aujourd'hui absents et estimés dans le cadre d'hypothèses basses s'avéraient positifs. A défaut de pouvoir être impactés au BP, ils le seraient alors en DM.



La prévision confirme donc la forte dépendance de notre budget aux dotations et subventions, avec des impôts et taxes imposant un levier d'autant plus réduit que nous ne disposons plus de réelle maîtrise de notre TH. La relative précarité sociale de la population beuvrageoise impacte inévitablement le chapitre relatif à la fiscalité et ce malgré les compensations allouées par l'Etat car les bases demeurent faibles.

Et de fait, ce sont également ces critères qui nous permettent cependant de bénéficier de la solidarité nationale au travers de dotations plus marquées ou de politiques publiques telles celles liées à la politique de la ville dont bénéficie notre collectivité compte tenu de sa situation. Je vous rappelle à cet effet, que compte tenu de la réforme de la politique de la ville de 2014, 41% de notre population vit dans le secteur de géographie prioritaire des rives de l'Escaut et même si nous ne disposons pas de statistiques exactes en la matière, sans doute près de 80% si nous intégrons à cette base la « bande des 300 m » entourant le quartier.



Le résultat de fonctionnement représente une part significative de nos recettes et traduit là des efforts de aestion à poursuivre.

En matière de fiscalité locale, il sera proposé de maintenir pour la seconde année consécutive nos taux actuels inchangés.

Comme l'année dernière, et en raison de l'abattement important dont bénéficient nos bailleurs sociaux locaux non compensé totalement par l'Etat, il vous sera proposé comme vous avez déjà pu le constater au gré des différents dossiers examinés par le Conseil municipal de «récupérer» une partie de ces bonis de fiscalité via des fonds de concours versés par ces mêmes bailleurs et compenser certaines de nos charges.









Dépe	nses prévisionnelles de fonctionnement	2018	2019
D011	Charges à caractère général	2 255 147,00 €	2 085 819.60 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	4 750 000,00 €	4 450 000,00 €
D014	Atténuation de produits	65 000,00 €	60 000,00 €
D022	Dépenses imprévues	159 521,62 €	200 000,00 €
D023	Virement à la section d'investissement	1 147 803,38 €	1 343 016,40 €
D042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	220 000,00 €	234 000,00 €
D65	Autres charges de gestion courante	1 224 680,00 €	1 278 764,00 €
D66	Charges financières	343 000,00 €	311 800,00 €
D67	Charges exceptionnelles	12 800,00 €	11 500,00 €
	Σ	10 177 952,00 €	9 974 900,00 €

La prévision de budget de fonctionnement, compte tenu des incertitudes sus-énoncées, se situerait donc une nouvelle fois en retrait de 2% (après une baisse de l'ordre de 3% l'année dernière). Cela ne traduit pas un désengagement de notre collectivité de son action publique mais les nombreux efforts de gestion réalisés ces dernières années, sans détriment de la qualité de notre service public. Pour preuve notamment l'augmentation du virement possible à la section d'investissement qui permet donc de poursuivre une réelle politique d'investissement qui sera détaillée ci-après.

Les **charges à caractère général** demeurent bien maîtrisées et ce en dépit du retrait de l'Etat des contrats aidés fin 2017 et qui nous a contraint dans la précipitation à devoir externaliser davantage certaines missions relatives à l'entretien et la maintenance de nos locaux et plus généralement de notre patrimoine. De bons résultats ont été enregistrés en matière d'assurance, ce qui a permis de réduire de manière importante ces coûts lors de notre dernière consultation. L'adhésion au groupement de commande de télécommunications avec 20 communes de la CAVM et cette dernière a permis également de réduire significativement ces coûts. A noter également le très bon résultat du contrat d'exploitation des installations thermiques pour lequel nous avons contracté un intéressement au profit de cet exploitant : il a pour objectif de nous fournir une température contractuelle tout en étant intéressé aux économies qu'il réalise compte tenu de cette contrainte d'objectif. Les marchés relatifs à l'entretien et la maintenance de nos équipements et logiciels informatiques aujourd'hui optimisés et performants, permettent également de constater des coûts en retrait. La dématérialisation tout en permettant de gagner en réactivité a également permis des économies de fonctionnement.

Il faut également noter en matière énergétique le retour sur investissement de nos équipements (éclairage LED en voie de généralisation, changements de menuiseries, isolation de toiture, utilisation de véhicules plus sobres énergétiquement...).

Pour 2019, les marchés de peinture et solvants, la gestion de nos serres municipales, une extension du marché de tontes, la location du matériel de reprographie, la vérification règlementaire du patrimoine (bâti, installations techniques, aires de jeux) feront l'objet d'études et le cas échéant de consultations.

Il conviendra cependant d'étudier avec précaution l'évolution de ce grand poste de dépense qui peut être soumis à des aléas notamment climatiques impactant nos consommations énergétiques ou nos impératifs de maintien en sécurité de la voirie par exemple, comme une sinistralité pouvant aléatoirement augmenter.

C'est à ce titre qu'il vous sera proposé par mesure de sécurité de majorer quelque peu le poste de dépenses imprévues.

Les **charges de personnel** peuvent donc enregistrer pour la seconde année consécutive une nouvelle diminution (-6,3%) du fait de départs non remplacés et d'une réorganisation ou d'un redéploiement de tâches au sein de nos services ; il s'agit également d'enregistrer pour la seconde année la disparition importante des contrats aidés. Il vous est néanmoins rappelé l'engagement pris et respecté d'investir au profit de la formation et l'insertion des jeunes via les contrats d'apprentissage. Quatre ont rejoint nos services en 2018. Nos agents ayant fait preuve d'un investissement accru et notoire dans certains services compte tenu d'un absentéisme pour longue maladie significatif, il vous sera proposé, comme l'année dernière de dédier une enveloppe symbolique de 20.000 € au titre du CIA pour reconnaître cet engagement des agents dans la modernisation de notre collectivité.



Marie FONTAINE et Benjamin CARLIER, apprentis (EEJSAC/RH) et leurs maitres d'apprentissage, Catherine MINOCCHI et Lilvane VAHE

Les **charges de gestion courante** enregistrent une sensible augmentation s'agissant des subventions accordées aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles. Ces deux derniers établissements font d'ailleurs l'objet d'une politique de gestion similaire en matière de révision et d'optimisation des dispositifs mis en œuvre.

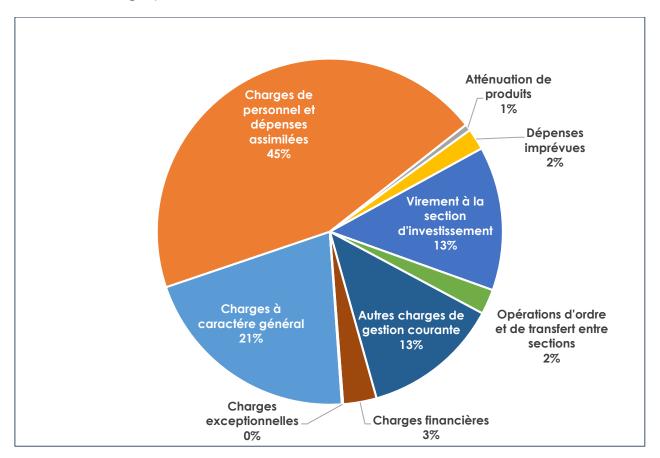
Les **charges financières** constituées des intérêts des emprunts contractés diminuent significativement (-9%) du fait de l'extinction de nos « vieux » emprunts à taux plus élevés que les récents, conjugué à l'absence de recours à l'emprunt depuis maintenant quatre années.

Le **virement à la section d'investissement** volontairement maintenu à un niveau élevé, résultat également de la bonne gestion des exercices précédents, pourra cette année être en augmentation de près de 17%. Il permettra utilement d'alimenter une section d'investissement voulue raisonnée mais néanmoins dynamique (cf. supra).

En matière d'engagements pluriannuels au niveau de la section de fonctionnement on peut noter, mis à part des marchés ponctuels dont l'exécution débute en cours d'année et relève donc deux exercices contigus, uniquement quelques autres marchés portant sur plusieurs années (4 au maximum) : le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments municipaux, le marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, le contrat de maintenance des ascenseurs, la maintenance de logiciels métiers, le nettoyage des locaux et la tonte des espaces verts. Les autres marchés en fonctionnement sont pluriannuels mais sans engagement de montant minimal pour les années suivantes. Il s'agit là aussi d'un principe qui vise une recherche d'optimisation des coûts mais aussi la sécurité quant à la réversibilité du mode de gestion.

Les évolutions d'un montant moins important sur des postes budgétaires plus réduits ne sont pas significatives au regard du budget.

La structure de ce budget pourrait donc être la suivante :



En matière de recettes d'investissement, l'exercice budgétaire 2019 pourrait être envisagé comme suit :

		Pour mémoire Budget 2018	Propositions 2019
R021	Virement de la section de fonctionnement	1 200 723,38 €	1 343 016,40 €
R024	Produits des cessions	78 196,00 €	- €
R040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	220 000,00 €	234 000,00 €
R10	Dotations, fonds divers et réserves	1 690 034,00 €	1 616 500,00 €
R13	Subventions d'investissement	973 859,00 €	670 065,00 €
	Sous-total	4 162 812,38 €	3 863 581,40 €
R001	Résultat d'investissement reporté	939 872,57 €	1 169 634,53 €
	Sous-total	5 102 684,95 €	5 033 215,93 €
Reports 2018			394 003,10 €
	Σ	5 102 684,95 €	5 427 219,03 €

Ces recettes sont principalement alimentées par les résultats des exercices antérieurs capitalisés, des taxes d'aménagement, le FCTVA et le virement de la section de fonctionnement.

Seules les recettes ayant donné lieu à engagement juridique ont été budgétées (hormis le FSIC et le fonds de concours pour la mise en sécurité du parc Fénelon de la CAVM qui sont acquis). Les subventions qui ont ou seront sollicitées et accordées viendront donc ultérieurement majorer ce budget par DM.

Il n'a pas été prévu de nouvel emprunt pour compléter ces recettes d'investissement.

Cet ensemble de recettes pourra permettre d'envisager les dépenses d'investissement comme suit :

		Pour mémoire Budget 2018	Propositions 2019
Hors-op	pérations pérations		
D040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	90 000,00 €	90 000,00 €
D10	Dotations, fonds divers et réserves	22 786,00 €	19 500,00 €
D16	Emprunts et dettes assimilées	885 000,00 €	902 000,00 €
D20	Immobilisations incorporelles	32 233,84 €	57 100,00 €
D204	Subventions d'équipement versées	46 000,00 €	- €
D21	Immobilisations corporelles	888 567,43 €	255 907,22 €
D23	Immobilisations en cours	254 545,68 €	25 000,00 €
D27	Autres immobilisations financières	264 744,00 €	265 000,00 €
Opérat	ions		
OP 111	Fonds de travaux urbains	42 777,00 €	42 000,00 €
OP 116	Rénovation et extension de la salle Dubedout	10 500,00 €	- €
OP 119	Rénovation de l'école primaire Paul Langevin	- €	340 000,00 €
OP 127	Construction d'une médiathèque/maison petite enfance	90 500,00 €	- €
OP 128	Plan lumière	100 000,00 €	85 000,00 €
OP 151	Vidéo protection de l'espace public	29 000,00 €	10 000,00 €
OP 157	Diagnostic et mise aux normes accessibilité	885 700,00 €	- €
OP 165	Pénétrante nord	10 000,00 €	- €
OP 167	Travaux au cimetière	34 222,00 €	218 300,00 €
OP 168	La Couture	19 500,00 €	- €
OP 176	Mise en sécurité des établissements scolaires	85 000,00 €	- €
OP 178	Réaménagement rue Jean Jaurès - phase 3	230 000,00 €	- €
OP 179	Réaménagement des voiries ruisard est	939 300,00 €	165 000,00 €
OP 180	Place des acacias	41 500,00 €	- €
OP 182	Suppression des passage à niveau piétons	50 000,00 €	300 000,00 €
	Mise en sécurité du parc fénélon	50 809,00 €	553 700,00 €
	Total opérations	2 618 808,00 €	1 714 000,00 €
		5 102 684,95 €	3 328 507,22 €
	Reports 2018		2 098 711,81 €
	Σ	5 102 684,95 €	5 427 219,03 €

Ce budget pourra permettre de suivre un niveau de dépenses équivalentes à celui des années antérieures sur les dépenses courantes et habituelles (mobiliers, matériels informatiques, outillages techniques, travaux courants de voirie, travaux en régie...) et de poursuivre ou engager des opérations pour lesquelles des maîtres d'œuvre ont été désignés en 2018 ou plus récemment :

- Extension du cimetière communal,
- Suppression des passages à niveaux piétons,
- Réaménagement des voiries du quartier du Ruissard-Est,
- Mise aux normes de la qualité d'air de l'école Paul Langevin,
- Mise en sécurité du Parc Fénelon.

S'ajouteront à ces opérations, le Fonds de Travaux Urbains réamorcé il y a maintenant deux ans, un complément technique au dispositif de vidéo protection urbaine, la poursuite du rééquipement à neuf de l'éclairage public dans de nouveaux quartiers.

Des reports de crédits permettront d'engager la réflexion avec la ville d'Anzin sur le dernier tronçon de la rue Jean Jaurès et d'explorer les voies d'un financement externe.

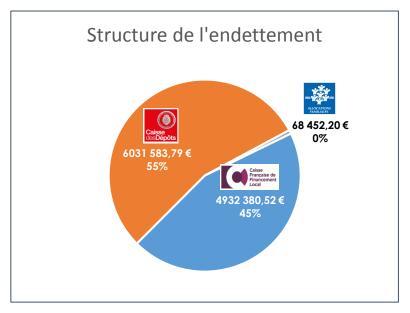
L'étude achevée l'année dernière sur le cadre de vie et notamment les entrées de ville pourra nourrir cette réflexion.

En matière d'**engagement pluriannuel**, seule la concession publique d'aménagement avec Nordsem pour l'aménagement du nouveau quartier des Jardins de Jeanne est à noter. Il s'agira de la dernière année d'engagement.

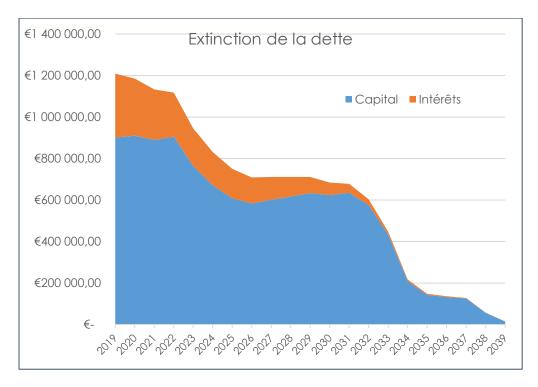
Même si le capital à rembourser augmente modérément (+2%) du fait de l'extinction progressive des « vieux emprunts » et ce en contrepartie d'intérêts qui diminuent, le niveau d'**endettement de la collectivité** décroit progressivement. Il vous est rappelé qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2015. La structure de notre endettement n'est donc pas modifiée.

La part des emprunts souscrits auprès de la Caisse Française de Financement Local (SFIL – ex DEXIA) a tendance à se réduire s'agissant de notre prêteur historique. Ceux souscrits plus récemment notamment dans le cadre de la rénovation urbaine auprès de la Caisse des Dépôts prend une place majoritaire.

Il vous est rappelé que les emprunts souscrits auprès de la SFIL sont à taux fixe, ceux souscrits auprès de la Caisse des Dépôts sont à taux variable indexés sur le taux du livret A, et l'emprunt souscrit auprès de la CAF du Nord est à 0%



L'extinction de notre dette s'étalera comme suit :



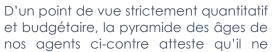
Le graphique suivant met en évidence l'endettement par habitant au regard de la période de rénovation urbaine. Il traduit également le désendettement opéré depuis maintenant 4 années.

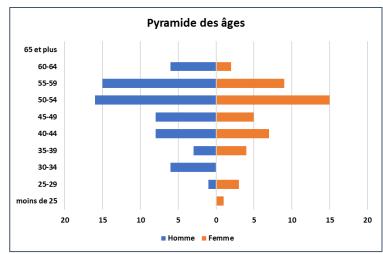


Pour ce qui concerne la période 2018-2020 et compte tenu des nouvelles dispositions concernant les communes de plus de 3500 habitants qui doivent présenter leurs **objectifs tant sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement que sur l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette,** je vous précise que nos objectifs seront les suivants :

En matière de fonctionnement,

Maîtriser avec objectif un décroissance de 3% par an les dépenses de personnel. Cet objectif est totalement réaliste en raison du nombre de départs à la retraite auxquels devra faire face la collectivité, 50% des effectifs devant la quitter dans les 10 années à venir. Il s'agira là d'ailleurs d'un enjeu quasi inverse, car nombre de compétences vont quitter plus rapidement que souhaitable nos équipes et qu'il s'agit là davantage d'un véritable chantier de GPEC.





s'agit pas là d'un défi quantitatif complexe à atteindre! 1 point de charges de personnel représentant +/- 40 000 €.

- Couvrir avec l'économie générée sur les dépenses de personnel l'augmentation des charges externes générées par l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie, et ce en dépit des efforts sus évoqués (passage en LED de l'éclairage public et des bâtiments, travaux d'isolation thermique, mise à niveau des installations thermiques). Il conviendra de se fixer un objectif rigoureux de maintien des autres charges externes à leur niveau actuel autant que faire se peut car ces dernières dépendent aussi également d'évolutions normatives, de contraintes règlementaires ou de sécurité qui nous sont souvent imposées d'ailleurs sans visibilité de long ni moyen terme.

L'objectif en besoin de financement de fonctionnement est donc nul sous réserve d'absence d'évolution défavorable des dotations et de la fiscalité locale.

Pour ce qui concerne <u>l'investissement</u>, et à l'instar du projet de budget qui pourrait vous être proposé pour 2019, il est possible de maintenir un programme d'investissement régulier mais raisonnable sur les années à venir portant à la fois sur nos bâtiments (Salle Pierre de Coubertin et Centre Technique Municipal comme sur la voirie et nos espaces publics (rue Jean Jaurès, rue des Poilus, plateau multisports du parc du Ruissard). Cela impose de conduire une gestion toujours aussi rigoureuse sur notre section de fonctionnement et qui permette de dégager un bon niveau de virement à la section d'investissement, ainsi que de poursuivre dans la dynamique de recherche de financements externes née de notre grande période de rénovation urbaine et qui a généré à Beuvrages une véritable culture de la recette. Le graphique d'extinction de la dette (p. 9) atteste lui aussi de marges importantes qui vont être dégagées à compter de 2023 par l'extinction d'emprunts anciens. Sauf à engager un investissement majeur aujourd'hui non identifié, ce programme d'investissement ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Pour ce qui concerne la période 2019-2022, les données relatives à la gestion de la dette sont les suivantes :

	2019	2020	2021	2022
Capital	900 825,44 €	909 860,56 €	889 587,04 €	905 693,22 €
Intérêts	308 195,56 €	275 356,30 €	243 559,31 €	211 784,53 €
Annuité	1 209 021,00 €	1 185 216,86 €	1 133 146,35 €	1 117 477,75 €

Il vous est en outre rappelé que dans l'objectif de conforter nos dotations par un accueil maîtrisé d'une nouvelle population, nous disposons d'emprises foncières intéressantes mobilisables rapidement pour de la construction de logements.

Celles-ci pourraient être utilement cédées dans cet objectif, selon l'intérêt pour la ville des projets présentés au regard de la cohérence apportée à son urbanisation, et ainsi générer des ressources complémentaires.

